



# Contrat de Parrainage

## Les Capri'ces des Cévennes

Mas du Fesc

30940 SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE

07.81.22.95.79 – 06.88.01.92.98

[www.lescapricesdescevennes.fr](http://www.lescapricesdescevennes.fr)

Votre don de 80 € servira à nous aider dans notre démarche de développement d'une ferme à taille humaine, en vente directe et la plus respectueuse possible de la faune et la flore sauvages qui nous entourent et des animaux que nous élevons. Entre autres, votre soutien financier nous apporte une aide pour l'élevage d'une race locale menacée (chèvre du Massif-central), pour permettre à nos chevrettes de renouvellement d'être élevées sous les mères jusqu'à leur sevrage, etc.

Il est conclu un contrat de parrainage **ENTRE** :

Les Capri'ces des Cévennes, ferme de Mme THOMAS Marine & Mr DUBOZ Sébastien

**ET**

### Coordonnées du donateur

M. ou Mme : .....

Domicilié(e) : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Envoyer le certificat de parrainage à cette adresse

### Coordonnées du parrain ou de la marraine (lorsque le parrainage est offert à un tiers)

M. ou Mme : .....

Domicilié(e) : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Envoyer le certificat de parrainage à cette adresse

Souhaite parrainer la chèvre : .....

## ENGAGEMENT ENTRE LES PARTIES

Vous vous engagez à envoyer le chèque de parrainage (à l'ordre de Mme Thomas ou Mr Duboz) d'un montant de 80 €, ou les ... chèques d'un montant de .... € (pour une somme totale de 80 €) accompagné(s) du présent contrat rempli et signé.

Nous nous engageons à vous envoyer (ou à envoyer à la personne destinataire du parrainage) une photographie de l'animal parrainé, accompagné du certificat de parrainage valable un an. Nous vous convierons à une après-midi découverte de la ferme et de votre filleul(e) à une date fixée par nos soins. Vous serez accueillis quand vous le souhaitez pour venir voir votre filleul(e) à condition de venir pendant les heures d'ouverture de la vente à la ferme. Nous vous enverrons pour la nouvelle année un calendrier du troupeau. Les parrains et marraines de chevrettes de l'année pourront s'ils le désirent, et à condition de parrainer celle-ci très rapidement après sa naissance, choisir le nom de leur filleule (2017 = nom commençant par « N » s'il vous plaît). Enfin, pour les chèvres que nous destinerions à la réforme, nous accordons un droit de préemption du rachat de l'animal au parrain/marraine, à la condition d'avoir les aménagements nécessaires pour accueillir correctement notre/votre protégé(e) !

## DUREE DU CONTRAT

Ce contrat de parrainage est valable pour une durée d'un an. Avant son terme, nous reprendrons contact avec vous pour un éventuel renouvellement.

Fait à ..... le .....

Signature : M. ou Mme .....